

Compte rendu du conseil municipal du 6 Août 2020

Présents :

M. Bernard SALLETES (a pouvoir de Mme Mallory BENNEJMA), Mme Alice JOUVE, M. Stéphane PENA, M. Marc CRUBELLIER, Mme Emille PERRIER, M. Patrice VIGEANT, M. Gilles OBERTI, Mme Arlette BANNES, M. Régis CROS, M. Richard RINALDI, M. Jean-Luc JALABERT, Mme Catherine LEMOUZY, Mme Arlette FABRE, Mme FOUCHECOUR Isabelle

Excusés :

Mme Mallory BENNEJMA (a donné pouvoir à M. Bernard SALLETES)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 :

Observations sur Compte rendu précédent :

- Mr PENA Stéphane signale que l'horaire de fin du conseil était 10h39 et pas 22h39
- Mme Isabelle FOUCHECOUR était absente excusée
- Mr Jalabert Jean-Luc demande à ce que les intervenants soient nommément cités dans les comptes-rendus

Ordre du Jour :

Information sur délégations données au Maire :

Mr le Maire informe que suite aux délégations que lui a donné le Conseil Municipal, il a

- Passé une ligne de Trésorerie de 210000€ avec le Crédit Agricole
- Signé deux marchés de maîtrise d'œuvre pour :
Vidéo protection : 8580€ TTC
Salle Eglise St Xist : 2742€ TTC

Nouveaux crédits et ajustement de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 027 : Services financiers et achats		100.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		100.00 €
D 64168 : Autres		3 210.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 210.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Finet	100.00 €	
TOTAL D 023 : Dépenses imprévues Finet	100.00 €	
I) 023 : Virement section investissement		40 900.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sec ⁿ d'investis.		40 900.00 €
D 2031-470 : TRAVERSÉE LTBO 2EME TRANCHE		6 500.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		6 500.00 €
I) 204123 : Région : Projet informatique	20 000.00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement diverses	20 000.00 €	
D 2139-469 : EGOUT INTERIEUR ECOLE		5 000.00 €
D 2139-472 : ISOLATION BATIMENTS 2020		24 000.00 €
D 2151-471 : RUE FONTAINE FRANGOUILLE 2EME TR		10 000.00 €
I) 21569-490 : EXTINCTEURS		1 000.00 €
D 2188-468 : BARNUMS		1 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		44 900.00 €
D 6574 : Subv. finet. person. droit privé		20 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		20 000.00 €
R 6419 : Remb. réimbursements de personnel		3 210.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		3 210.00 €
R 021 : Virement de la section de finet		40 900.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de finet.		40 900.00 €
R 1321-403 : NOUVELLE MAIRIE		20 000.00 €
R 1322-463 : MUR CHEMIN LACANS DEGATS ORAGES		1 640.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		21 640.00 €
R 1641 : Emprunts en euros	31 600.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes ambulées	31 600.00 €	
R 7482 : Composant ⁿ parts taxe addit ⁿ mot		60 960.00 €
TOTAL R 74 : Dettes et participations		60 960.00 €

Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale HERAULT INGENIERIE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DU 26 juin 2018 portant adhésion de la Commune à Hérault Ingénierie.

Il expose que en tant que membre la Commune dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner le représentant de la Commune et son suppléant.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents

Désigne comme délégués à Hérault Ingénierie :

Titulaire : Mr Bernard SALLETES

Suppléant : Mr Marc CRUBELLIER

Pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale de Hérault Ingénierie

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions

Versement des heures supplémentaires, complémentaires

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 Mai 2011 qui autorisait les agents de à percevoir des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) ainsi que les catégories d'emplois autorisés à percevoir ces Indemnités.

Pour faire face aux absences de maladie et de congés, le recours aux heures supplémentaires et complémentaires, dans les limites définies par la loi, est une bonne solution pour assurer un service continu de qualité avec le personnel communal.

Il propose de réactualiser cette délibération.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents

Maintient cette délibération et dit de façon générale que pour pouvoir assurer au mieux le fonctionnement de la mairie des IHTS peuvent être versés à tous les agents de la catégorie B et C, sans limite si ce n'est celle des crédits budgétaires

Dit que des heures complémentaires et supplémentaires peuvent être versées aux emplois-aidés de la Commune, aux CDD de droit public et de droit privé, à concurrence d'un temps plein hebdomadaire de 35h, sans limite si ce n'est celle des crédits budgétaires, et ceci à compter du 1^{er} Juillet 2020

Jour de carence emploi aidé

Mr le maire expose au Conseil Municipal que la commune emploie actuellement un agent en Contrat de Droit Privé (en Parcours Emploi Compétence 20h/semaine, emploi aidé).

Concernant le jour de carence dans la fonction publique, les agents de droit privé (emplois aidés,...) sont exclus de ce dispositif puisqu'ils relèvent en principe de l'application des jours de carence du secteur privé (3 jours de carence).

Toutefois, lorsque qu'une délibération prévoit l'extension du régime de protection statutaire des agents contractuels de droit public aux agents contractuels de droit privé, il peut être fait application du jour de carence de 1 jour (jour de carence fonction publique) et non des 3 jours de carence (secteur privé)

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Dit qu'il sera prévu que l'extension du régime de protection statutaire des agents contractuels de droit public aux agents contractuels de droit privé sera appliquée pour les contrats de droit privé de la Commune et qu'il sera fait application du jour de carence de 1 jour (jour de carence fonction publique) et non des 3 jours de carence (secteur privé)

Subventions aux associations

Mme la 1^{ère} Adjointe expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser des subventions aux associations qui ont des activités sur la Commune.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Approuve l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Subventions associations LA TOUR SUR ORB 2020

SPORT CANNE DÉFENSE	250€
LA TOUR COUNTRY	250€
LES AMIS DE ST PIERRE DE BROUSSON	250€
LES AMIS DU PRIEURÉ DE ST XIST	250€
ASSOCIATION PIERRES D ORB	250€
DANSE AVEC LA TOUR	250€
LES AMIS DU VIEUX ST XIST	250€
LES AMIS DU FOUR A CHAUX	250€
ACCA LA TOUR SUR ORB	250€
LES AMIS DU VIEUX BOUSSAGUES	250€
BALL TRAP CLUB DE BEDARIEUX	150€
RESTAURANT DU COEUR	300€
LIGUE CONTRE LE CANCER	300€
SUBVENTIONS PROJETS	
34L HAUTS CANTONS TROPHEE 2021	1000€
Les amis du vieux Boussagues festival métiers d'arts 19/09/20	1000€
TOTAL	5250€

Participation au Jour de la Nuit – Modifications de mise en service et de coupure de l'éclairage public samedi 10 octobre 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation à participer reçu pour l'événement « Le Jour de la Nuit » qui aura lieu samedi 10 octobre 2020.

Cet événement, d'ampleur nationale, a pour objectif de renseigner le grand public, mais aussi les décideurs politiques, sur les enjeux de la pollution lumineuse à travers notamment l'organisation d'une extinction totale ou partielle de l'éclairage public.

Il est rappelé que la pollution lumineuse est très présente et se révèle être néfaste à plusieurs niveaux :

- impact sur les écosystèmes mais également sur la santé humaine
- gaspillage énergétique et économique non négligeable (18% de la consommation d'énergie communale)
- création d'un halo lumineux au-dessus des villes empêchant l'observation du ciel étoilé

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

L'éclairage public des communes n'est pas obligatoire mais le Maire est toutefois responsable de la sécurité des usagers de la voirie et il se doit donc d'en informer les administrés.

Monsieur le Maire propose de participer à cet événement samedi 10 octobre 2020 qui permettrait de réaliser une action en faveur de l'environnement et d'impulser une réflexion au niveau communal sur cet enjeu.

Il y a lieu de se prononcer sur la ou les zones concernées ainsi que sur la durée d'extinction de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,
- que cela se réalisera sur tout le territoire de la Commune (aux endroits où cela est possible techniquement, armoires pouvant être programmées) et de 22h à 4h du matin
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les Indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité:

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les Indicateurs de performance sur le SISPEA

Lotissement Les Ruffes : Vente des Lots

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 Octobre 2016 qui fixait les prix de vente du Lotissement des Ruffes et qui autorisait Mme le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ces ventes.

Vu le changement de Maire, la notaire chargée du dossier demande que le Conseil délibère à nouveau et autorise le nouveau maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ces ventes, les prix étant maintenus.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

Autorise le Maire de la Commune (même en cas de changement) à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant aux ventes du Lotissement des Ruffes, les prix étant maintenus.

Questions Diverses

Mr Marc CRUBELLIER : infos sur les travaux à venir par le Département sur la Commune : accotement de Véreilles, muret de Boussagues. La Commune doit faire remonter des regards d'assainissement.

Mr Bernard SALLETES et Mr Patrice VIGEANT : Ils déplorent les incivilités grandissantes sur la commune et disent qu'ils sont en train de se renseigner pour faire évacuer les véhicules en stationnement abusif à la fourrière et faire enlever les épaves automobiles. Une police intercommunale est envisagée par Grand Orb, mais ce projet ne verra pas encore le jour avant un moment, donc la Commune va chercher la solution elle-même

Emilie PERRIER : c'est fou le nombre de chats errants qui sont revenus au Bousquet de la Balme, une campagne de capture pourrait être à nouveau envisagée

Richard RINALDI : à St Xist il y a de + en + de crottes de chiens et il y a aussi des chats errants, un propriétaire d'animaux n'est pas conciliant

Arlette BANNES : problème de poubelles qui ne sont pas rentrées au Bousquet de la Balme, notamment une. (Emilie Perrier signale que ce sont des personnes qui viennent en week-end qui sortent leur poubelle avant de partir). Mme Bannes fait aussi remarquer qu'il y a à nouveau eu un petit accident au niveau de la sortie Balme vers le Mas de Riols, une muraille fait un décrochement et les gens s'y accrochent. Des bornes peuvent être posées, ce problème sera étudié car il revient souvent

Stéphane PENA : Mr GRAND à Boussagues subit des nuisances au niveau de son compteur d'eau qui se remplit d'eaux usées. Les travaux sont prévus. Le schéma directeur d'assainissement en cours donnera les mesures à prendre sur Boussagues.

Il demande des explications sur la cotisation de 20€ à verser pour le Padel qui sert à payer l'assurance à la Fédération selon un compte-rendu. Cette cotisation est en fait l'adhésion au club de tennis de Bédarieux qui doit verser ce montant à la Fédération, d'où le quiproquo. Il signale aussi que le réseau Internet est excellent à Clairac, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant

Régis CROS : demande si le chemin de Boussagues à Clairac peut être fini de nettoyer

Gilles OBERTI : Mr et Mme SAVARDEL ont vendu leur maison qui a été achetée par un jeune couple. Il signale aussi le décès de Mr Claude PETRICIG qui a habité à Boubals.

Catherine LEMOUZY : un petit conflit a été résolu pour un problème d'arrosage entre habitants du passage à niveau. Le Pont de Frangouille a du avoir un petit choc récent, il est abimé

Jean-Luc JALABERT : il demande si le problème des poubelles au Ruffas a été résolu. Il demande si le rapport de contrôle des jeux du Parc est consultable, il a l'accord de Mr le Maire. Mr Patrice VIGEANT signale que tout a été remis en conformité suite à ce rapport.

Il demande quand aura lieu une commission travaux.

Il signale un gros trou dans la chaussée à la sortie du porche de Clairac

Arlette FABRE : projet de changer la balançoire de la place du Mas Blanc, elle étudie les devis

Isabelle FOUCHECOUR : elle revient sur la Commission Cadre de Vie qui a eu lieu et demande que les 4 projets de cette commission soient étudiés par 4 groupes projets :

- Café Associatif
- Terrain de Pétanque
- Amélioration des espaces verts, plantation d'arbres. Aménagement du bord de l'Orb (Mas Blanc)
- Signalétique : panneau info commune à la Mairie qui servirait de base à un dépliant qui marcherait avec

Il faudrait choisir une personne référente par projet

Fin du Conseil municipal 22h50